

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'IUT DU 18 JUIN 2009

Etaient présents :

- Collège enseignants : Monsieur LABRAGA, Monsieur TABARY, Monsieur PUDLO, Monsieur THUILLIEZ, Madame SAUTEJEAU, Monsieur TANGHE, Monsieur PAVONE
- Collège IATOSS : Madame MOULIN, Madame HOLLAND
- Collège Usagers : Mademoiselle LEGRAND, Monsieur COLLAT, Monsieur BIGAILLON
- Collège des personnalités extérieures : Monsieur BRIDE, Monsieur JETTE, Monsieur NICOLAS, Monsieur TRANOY, Monsieur FRANCOIS, Monsieur GUILLAUME
- Personnalités Invitées : Monsieur HENNECART, Monsieur GAZALET, Monsieur VUEBAT, Monsieur CARTIGNIES, Monsieur DEREMETZ, Monsieur LEZZANI, Madame RENAUX, Monsieur MICHEL, Monsieur MORAUX
- Membres de Droit : Monsieur ROUZE, Directeur de l'IUT
- Ont donné pouvoir : Monsieur DUBUS et Monsieur TISON à Monsieur BRIDE, Monsieur FARREYROL à Monsieur JETTE, Monsieur LELEUX à Monsieur NICOLAS, Monsieur REMIENS et Monsieur JOUAN à Monsieur LABRAGA, Monsieur BELLALIJ à Monsieur TABARY, Monsieur AVANZATO à Monsieur PAVONE
- Excusés : Madame MAIRESSE, Présidente de l'Université, Albert Vandeville.

Monsieur BRIDE, Président du Conseil, ouvre la séance.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 02 AVRIL 2009

Le compte rendu du conseil en date du 02 avril 2009 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur BRIDE propose aux conseillers de modifier le déroulement chronologique de l'ordre du jour.

2) AVIS SUR LES CANDIDATURES :

- Responsable du service Formation Continue
Monsieur CARTIGNIES présente sa candidature.
24 votants – 24 OUI : Avis favorable à l'unanimité
- Chargé de mission Licences Professionnelles
Monsieur TABARY présente sa candidature.
23 votants - 23 OUI : Avis favorable à l'unanimité
- Chargé de mission des activités internationales
Madame RENAUX présente la candidature de Monsieur BECAR.
23 votants – 14 NOX – 5 blancs – 4 OUI : Avis défavorable

Madame SAUTEJEAU annonce aux conseillers qu'elle retire sa candidature et qu'elle soutiendra le candidat qui sera retenu pour promouvoir la mobilité dans la section secondaire.



Institut
Universitaire
de Technologie

Le Mont Houy
Valenciennes

Direction

I.U.T. / Direction
Le Mont Houy
57 13 Valenciennes cedex 9
Tél: 33.(0)3.27.51.12.52
Fax: 33.(0)3.27.51.12.50
iut@univ-valenciennes.fr

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT - CAMBRESIS

ACADEMIE DE LILLE
MINISTERE

Monsieur TANGHE présente sa candidature
23 votants – 2 NON – 1 blanc – 20 OUI : Avis favorable

3) AVIS SUR LA NOMINATION DE CHEFS DE DEPARTEMENT

- Chef de département Mesures Physiques
Monsieur MORAUX présente sa candidature.
25 votants – 25 OUI : Avis favorable à l'unanimité
- Chef de département GEA
Monsieur MICHEL présente sa candidature.
25 votants – 25 OUI : Avis favorable à l'unanimité

En ce qui concerne le département G.I.M., aucun candidat ne s'étant déclaré, un administrateur provisoire sera nommé au 1^{er} septembre 2009. Il en est de même pour le département TCiaa dont le Chef de département a présenté sa démission avec effet au 1^{er} septembre 2009.

A l'issue des votes, Monsieur ROUZE remercie les responsables et les chargés de mission terminant leur mandat.

4) DBM n° 2

(Document distribué lors de la séance du conseil)

Monsieur ROUZE présente aux conseillers la DBM n° 2

La DBM n° 2 est adoptée à l'unanimité.

5) PROJET DE CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

(Document joint à la convocation + présentation en vidéo-projection)

Monsieur BRIDE introduit le projet et indique que le Contrat d'Objectifs et de Moyens est un contrat cadre pour l'ensemble des IUT et leurs universités, contrat cadre défini par le Ministère chargé de l'enseignement supérieur et transmis à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur. Il est prévu par la Circulaire du 20 mars 2009.

Après avoir indiqué que le travail effectué était contingent d'un accord récent entre la Conférence des Présidents d'Université, l'Assemblée des Directeurs d'IUT et de l'Union Nationale des Présidents de Conseils d'IUT, Monsieur ROUZE effectue la présentation du projet de Contrat d'Objectifs et de Moyens IUT de Valenciennes-UVHC et de la dernière version, qui résulte de différents échanges.

Celle-ci étant achevée, Monsieur BRIDE et Monsieur ROUZE demandent aux conseillers de leur faire part de leurs remarques.

Monsieur LABRAGA souhaite qu'on définisse précisément le C.E.R.P. (Page 24 : Deux définitions spécifiques dans le texte).

Monsieur GUILLAUME fait part de son étonnement sur le contenu même du document qui pour lui « n'est pas un contrat », Monsieur GUILLAUME cite en exemple le paragraphe 62 – page 46 – « Les projets.....ne valent pas engagement de l'université »

Monsieur FRANCOIS estime qu'à la lecture du COM, le caractère particulier de la répartition des moyens entre l'IUT et l'Université de Valenciennes apparaît mais qu'il doit être plus explicite.

Monsieur CARTIGNIES souhaite que le C.O.M. 2009 soit interprété comme un état des lieux.

Monsieur DEREMETZ estime que les nombreuses modifications et suppressions successives opérées risquent de vider le C.O.M. de sa substance.

Plusieurs conseillers regrettent l'absence de représentant de l'Université. Monsieur ROUZE précise que Madame la Présidente était retenue par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

Monsieur MICHEL souhaite que le Conseil de l'IUT vote le C.O.M. afin de mettre l'Université devant ses responsabilités.

Monsieur GUILLAUME assure que l'IUT de Valenciennes est et reste un IUT d'excellence et que le document présenté, de qualité, n'est pas en cause.

Monsieur BRIDE souhaite qu'on trouve une solution de conciliation.

Monsieur TRANOY rappelle que les IUT bénéficient d'un statut particulier. Il souhaite que l'Université comprenne que l'IUT est un élément de sa performance.

Après un large débat, le Conseil de l'IUT présente la motion suivante :

« Le Conseil constate qu'à ce jour, aucun accord n'a pu se faire sur le projet présenté par l'IUT. Ce contrat doit traduire un accord et un constat partagé entre l'IUT et son Université. Les échanges d'informations et le travail effectué n'ont pas bénéficié du temps imparti nécessaire pour aboutir à un document satisfaisant. Le Conseil de l'IUT estime qu'il convient de mettre en place un groupe de travail commun qui établira le Contrat d'Objectifs et de Moyens 2010. »

Motion votée à l'unanimité moins une abstention

6) INFORMATION SUR LA RENTREE 2009 – CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

(Document distribué lors du conseil)

7) QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BRIDE, lève la séance à 20h30

Le Directeur,



Jean-Pierre ROUZE